

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

l'abonnement

1 patacon par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE ou on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

BUREAU du JOURNAL, Rue Perez Castellano, 162.

Almanach Français.

Vendredi 7 (1706) — Combat et Prise de Verone, par le général Massena, contre les Autrichiens.

MONTEVIDEO.

5 août 1846.

Loin d'avoir rien exagéré en rapportant avant hier les détails que nous avait communiqués Simon Bisson, échappé presque miraculeusement à la PROTECTION des bordes roistes, à Maldonado, nous ajouterons aujourd'hui, sur une nouvelle déclaration, quelques circonstances qu'il nous paraît utile d'appointer.

Les familles entraînées avec tant de barbarie sont divisées en deux classes : celles soupçonnées d'appartenir à des "sauvages unitaires" sont traitées avec une rigueur inouïe, parquées comme de vils animaux, et dans un état de nudité, qui blesse les premières lois et les premiers besoins de la décence. Dans le trajet de Maldonado à Solis, l'ennemi a laissé sur la route après les avoir achevés quelques femmes et vieillards, auxquels les forces manquaient pour suivre le convoi.

A des actes aussi infâmes opposons, d'après toutes les déclarations acquises et celle de Bisson qui est venu les confirmer, la conduite noble et vraiment digne du colonel Brijido Silveira et des officiers sous ses ordres. — Dans la poursuite faite à l'ennemi, le chef parvint à être obligé de fractionner ses forces, mais les ordres les plus sévères avaient été donnés pour que les personnes et les propriétés fussent respectées dans toutes les directions parcourues par les détachements de l'armée nationale, et comme étrangers nous devons le reconnaître et le dire hautement à l'honneur de la nation orientale et de M. le colonel Silveira, ses officiers en détachement avaient entr'autres ordres spéciaux, celui de guider, protéger par tous les moyens possibles les étrangers compromis et leurs familles.

Dans ce que nous avons dit des atrocités Rosi-Oribistes, nous taxerai-t-on d'exagération lorsque nous citerons les faits suivants. — A Taquembó, les restes du général Aguiar, ensevelis depuis près de trois ans, ont été exhumés, brûlés sur la place publique et les cendres ont été jetées au vent, au milieu des vociférations et des démonstrations de joie féroce, dont les tribus Pampas ont seules conservé la tradition detestable.

Les memes horreurs ont été commises au Cerro-Largo, sur les restes du colonel Cabral. — à Solis-Grande, sur ceux du commandant Paez, — et dans ce département, sur ceux du commandant D. Toribio Mendez et beaucoup d'autres.

Autres faits à l'appui de la déclaration que nous avons admise.

1° Da Andrea Dutria de Correa, a été fustigée à las Cañas, en mars dernier, au milieu d'un carré formé par le bataillon DE LOS LIBERS DE BUENOS-AIRES et sur le point d'être fusillée, et n'a dû son salut qu'aux PRIERES de la troupe, elle est aujourd'hui avec ses deux filles à Pando détenue, et pour ainsi au secret : l'exécuteur de ces hautes œuvres FEDERALES, est le colonel Martinez Fontes.

Da Petrona Dobal a été fustigée au son de la musique sur la place de Maldonado, attachée à une pièce de canon, en présence de la garnison, par Alzogaray.

Da Vicenta Cabrera a été fustigée à l'entrée de l'église, parce qu'elle ne portait point l'insigne fédéral; la mazhorca oribiste a été chargée de l'exécution.

Jules Grossi et sa femme, tous deux étrangers, ont été également maltraités pour le même sujet : une foule d'autres individus ont éprouvé les mêmes mauvais traitements jusque dans ce qu'ils avaient de plus cher.

Une lettre très détaillée, et d'après tout ce que nous avons su et publié, a paru dans le CONSTITUCIONAL de ce soir. Elle confirme, et au delà, tout ce que nous avons dit quant aux mesures horribles et desesperées prises par l'ennemi en évacuant le département de Maldonado. Nous regrettons vivement à cette occasion que le peu d'espace dont nous pouvons disposer nous empêche de reproduire en son entier l'article hautement intéressant publié par notre confrère. Une dénonciation aussi franche d'excès auxquels on aurait peine à croire à la distance, devait partir de la feuille orientale, appelée à défendre seule aujourd'hui les intérêts cliques et vitaux auxquels notre Legion ne reste point étrangère.

Hier, a eu lieu l'installation du conseil d'Etat, S. E. M. le président de la République, accompagné de MM. les ministres d'Etat, a présidé l'ouverture de la session.

Les conseillers généraux Martinez et Bauza, les citoyens D. Lorenzo Fernandez et D.

Estanislao Vega, D. Alejandro Chucarro, D. Justiniano Perez, D. Manuel Acuña de Figueroa, D. José María Pla, assistaient à la séance.

Le general RIVERA, a été nommé président du conseil, et D. Ignacio Fernandez, vice-président.

FRANCE.

(Constitutionnel du 28 mai 1846.)

Paris, 27 mai.

La cour des pairs, réunie en chambre du conseil, a prononcé aujourd'hui la mise en accusation de Lecomte.

Ce matin, un journal ministériel annonçait que M. le chancelier avait fait subir un nouvel interrogatoire à l'inculpé et à l'armurier qui lui a vendu l'arme dont il s'est servi pour commettre son crime. Ces lignes, qui semblaient faire allusion à quelque révélation importante, avaient pour but de constater l'incident que voici : on avait cru d'abord que l'arme de Lecomte était un fusil court qu'on avait vu entre ses mains à Orléans. Il a été établi que cette arme, qui est une espèce de carabine d'un fort calibre et à deux coups, avait été achetée par lui, le 6 mai 1844, chez M. Cante arquebusier. C'est à l'occasion de ce fait que Lecomte a subi un dernier interrogatoire. Il avait quitté le service du Roi comme garde-général le 15 février 1844, le 27 avril, il vendit son cheval. Le 6 mai, il a fait emplette de la carabine double. D'après ses affirmations, plusieurs fois renouvelées, il connaissait M. Cante, à qui il avait acheté de la poudre et des capsules et même un chien de chasse. Il a soutenu avec la plus grande persistance qu'à cette époque il n'avait point l'intention de commettre un attentat contre la personne royale.

M. Franck Carré a jugé à propos de terminer son rapport par une péroraison obscure, embarrassée, dans laquelle il semble s'être imposé la triste tâche de donner une satisfaction telle quelle aux misérables passions et aux méprisables spéculations de ceux qui ont cherché, dans l'origine, à exploiter l'attentat de Lecomte au profit d'une certaine politique.

M. le rapporteur veut absolument que Lecomte ait été poussé, non par le fanatisme de la vengeance, mais par le fanatisme d'une opinion. On n'a pas trouvé de complaisances à Lecomte; on ne lui a pas découvert d'opinions; il a constamment affirmé qu'une odieuse vengeance avait seule poussé son bras; cependant on veut absolument une idée politique. Soit. Nous ne perdrons pas le temps à discuter les conjectures de M. Franck Carré; nous laisserons au commencement de son rapport le soin de réfuter la fin, et aux juges, comme au bon sens public, le jugement définitif à porter sur cette affaire.

Mais ce que nous ne pouvons passer sous silence, ce sont les conclusions que tire M. Franck Carré de ses propres hypothèses :

« S'il n'était pas possible, a-t-il dit, d'expliquer autrement les extrémités terribles où sa rage s'est emportée, ne trouverait-on pas du moins dans cette explication elle-même un utile avertissement? Est-il rien qui soit de nature à faire plus vivement et plus profondément sentir tout...

«... il importe de protéger par un respect inviolable toutes les institutions sur lesquelles repose l'ordre public. Et le devoir de le propager, de le maintenir, ne s'impose-t-il pas de lui-même à tous les esprits sages et élevés, à tous les hommes qui exercent la légitime influence du savoir et du talent, dans cette immense société où tant d'imagination déréglées s'abandonnent à volonté aux égarements de l'intelligence et se laissent si facilement entraîner par l'ardeur des passions?... »

Qu'à voulu dire M. le rapporteur? Faut-il voir dans cette phrase une allusion empruntée à l'ignoble polémique qu'a soutenue, à propos de l'attentat, une partie de la presse ministérielle? L'homme grave, le magistrat n'a-t-il eu l'indigne faiblesse d'abaisser sa propre raison et la majesté de la justice jusqu'à les mettre au service des plus stupides et des plus odieux calculs?

Lorsqu'un jour lui, dans son discours, M. Thiers reprochait au gouvernement la violence et l'absurdité des attaques qu'il fait diriger contre ses adversaires, la majorité se récriait; et voilà que, le jour même, un magistrat, donnant un exemple de plus de la réaction qui nous emporte et de l'affaiblissement des caractères, ne craignait pas de mettre complaisamment un document émané d'une cour suprême à la suite des articles de M. Cuvillier Fleury. Nous plaignons M. Franck Carré, car un homme d'un esprit distingué comme lui n'a certainement pas pu descendre, sans souffrir, à ce degré d'obéissance.

Rapport fait à la Cour des Pairs par M. Franck Carré, l'un des commissaires (1) délégués par M. le duc Pasquier, chancelier de France, président de la Cour des Pairs, pour s'assister dans l'instruction du procès déféré à cette Cour par ordonnance royale du 17 avril 1846.

Messieurs,

Le jeudi 16 avril 1846, le Roi quitta le palais de Fontainebleau, entre midi et une heure, pour se promener dans la forêt. Trois voitures seulement composaient le cortège: la première, où se trouvait le Roi, était un char à bancs découvert sur les côtés; le Roi était placé à droite sur la première banquette; Sa Majesté avait à sa gauche M. le comte de Montalivet; la Reine était à droite, sur la seconde banquette; à sa gauche était Mme la princesse de Salerne; sur la troisième banquette, S. A. R. Mme la princesse Adélaïde occupait la droite, et S. A. R. Mme la duchesse de Nemours était placée à gauche; le jeune prince Philippe de Wurtemberg se trouvait entre ces deux princesses; enfin, M. le prince de Salerne était assis sur la quatrième banquette. Dans les deux autres voitures étaient MM. les aides de camp de service, M. le préfet de Seine-et-Marne, M. le sous-préfet de Fontainebleau et quelques autres fonctionnaires. Le cortège, sans escorte, sortit par l'avenue de Maintenon, prit à droite le pavé de Moret, traversa le carrefour de l'Obélisque, suivit les murs du grand parquet, et, après une assez longue promenade, dont le but avait été de rencontrer la chasse des princes, prit enfin la route de Valvins, pour rentrer par la ville; mais bientôt, et sur l'ordre même du Roi, le cortège, qui s'était accru d'un certain nombre d'officiers de husards et d'agens forestiers, quitta la route de Valvins pour prendre, comme d'habitude, la route d'Avon; pénétra dans le grand parc, et suivit l'allée de la porte Rouge, qui longe le mur du petit parquet d'Avon. On était arrivé aux deux-tiers environ de la route du parc: il était alors cinq heures et demie, et les voitures étaient obligées d'appuyer sur la gauche, le chemin se trouvant embarrassé, du côté droit, par une certaine quantité de bois abattus, lorsqu'un coup de fusil se fit entendre à quelques mètres de distance. Un second coup éclata quelques secondes plus tard. Le plus odieux des attentats venait d'être commis; mais Dieu, cette fois encore, avait écarté le plomb de l'assassin: en protégeant une tête au-dessus, il avait sauvé en même temps cette Reine dont les vertus suffiraient pour désarmer un assassin ordinaire, et cette royale famille qui semblait représentée tout entière

en ce moment pour s'associer au danger du Roi, comme elle s'associe à toutes ses pensées pour le bonheur de la France. Sa Majesté donnait avec calme l'ordre de continuer la marche un instant interrompue, et, bientôt après le cortège rentra au palais.

Au moment où les coups de fusil se firent entendre, un homme avait été aperçu au-dessus du mur du petit parquet: une blouse, dont il était revêtu, lui couvrait la tête jusqu'au yeux: un mouchoir cachait le bas de sa figure. Vivement poursuivi, cet homme fut bientôt arrêté dans l'enceinte même du petit parquet: l'honneur de cette arrestation appartient au lieutenant de gendarmerie Defandre et au palefrenier Millet. L'assassin portait encore l'instrument de son crime: il avoua tout d'abord qu'il en était l'auteur, et se fit reconnaître pour le nommé Pierre Lecomte, ancien garde-général des forêts de la couronne à Fontainebleau: il assura de plus qu'il était seul, et qu'il avait voulu se venger, sur la personne du Roi, d'injustices dont il aurait été victime. « J'ai plus de cœur, dit-il, que ceux qui me calomnieront. » Nous rappellerons cette parole, que vous retrouverez écrite par l'inculpé dans une pièce qui, plus tard, devra fixer votre attention.

Mais, comme vous pourrez le voir, Messieurs, en jetant les yeux sur le plant figuré, annexé à notre travail, au moment où le bruit des chevaux apprit à Lecomte le très-prochain passage du Roi, la pile de fagots n'était encore ni assez élevée, ni assez solide pour permettre à l'assassin d'en tirer le parti qu'il s'était promis: en fait, il se trouva placé, pour exécuter son attentat, sur un petit mur latéral, séparant le parquet d'Avon du cos Dubois: c'est de là, qu'appuyant le canon de son fusil sur la crête du mur supérieur, il tira successivement les deux coups sur la personne du Roi, dont le séparait à peine une distance de quatre mètres dix centimètres. Le premier coup renfermait une balle et un certain nombre de grains de plomb zéro, communément appelé plomb à loup: le second coup contenait deux balles. Quand on songe que l'assassin est un ancien soldat d'une fermeté éprouvée, qu'il a été garde pendant quinze ans, qu'il tire à coup posé sur une voiture découverte, et qu'il y envoie trois balles et des plombs dont chaque grain peut donner la mort, on frémit d'épouvante, puis on bénit cette Providence, dont la main, plus que jamais visible, a si manifestement protégé le chef de l'Etat et sa royale famille. Lecomte, cherchant une atténuation à son crime, a prétendu qu'il n'avait voulu tirer qu'un seul coup sur le Roi, et que le second devait lui servir à trouver dans le suicide un refuge suprême, si la fuite lui devenait impossible. Mais tout, à cet égard, lui donne un démenti: la vraisemblance d'abord, et puis le fait, qui la confirme. Décidé, comme il l'était, à commettre un aussi grand crime, Lecomte, après l'avoir mûrement médité, ne devait négliger aucun des moyens qui pouvaient en rendre l'exécution plus certaine; aussi le second coup, séparé du premier, suivant tous les témoins, par un intervalle de plusieurs secondes, reçut-il la même destination, comme l'avait à l'avance décidé la pensée du meurtrier. La constatation judiciaire de l'état de la voiture royale a fait reconnaître qu'une draperie, placée au-dessus de la tête de S. M., avait été traversée par plusieurs projectiles qui ont ensuite été frappés des pièces de bois de l'autre côté de l'allée: le passage des balles, à dix centimètres de la tête du Roi, montre assez l'effrayant danger qu'elles ont fait courir à S. M.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS DE LA POLICE.

Devant être procédé au nouveau règlement sur les tombereaux destinés au nettoyage public, inclus ceux qui sont au service de l'Etat Major général, on prévient les propriétaires qu'ils doivent se présenter sans faute dimanche, 9 courant, devant le commissaire d'ordres.

Montevideo, 6 août 1846.

MARINE.

et MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES
Entrées du 6.

Baltimore, brick américain Poultney, consigné à Soagate et comp. avec farine, jambons.

Maldonado, brick anglais Regina, avec 100 têtes de bétail.

Toscas, paylébot national Teresa, avec cuirs.

Avis Divers.

AVIS.

Le contre amiral Inglefield, commandant en chef la station navale anglaise, avise que le 6 août il recevra des soumissions pour la confection de 500 paires de bottines. Le modèle sera déposé à la caserne anglaise en face de la douane. Les propositions devront être adressées par écrit au commissaire d'escadre, M. Framé, rue de Perez Castellanos, n° 51.

AVIS

Les personnes qui ont des comptes à régler avec l'hoirie de feu Laborde Raymond, sont priées de bien vouloir s'entendre dorénavant avec M. François Roustan fils aîné, rue du Cerrito, n° 171, nommé par M. le chancelier gerant le consulat général de France en cette résidence, pour faire la liquidation de la succession dudit sieur feu Laborde Raymond, décédé à Montevideo.

Montevideo, 1er août 1846.

François ROUSTAN.

A LOUER.

Un magasin pour dépôt, rue des Trente Trois n° 53.

S'adresser, rue du 25 Mai, n° 214.

A vendre.

Deux douzaines Chaises fines esterilla, peu usées. S'adresser à la Baraca, rue de Buenos Aires n. 129.

A Louer.

On désirerait une maison de trois pièces avec cour et cuisine, dans le rayon de cinq cuadres du débarcadere.

A vendre.

Graisse de porc, première qualité 180 lb livre, idem a 120 id., idem de vache première qualité 120 id. Chez Moreau, rue du 25 Aout n. 165.

Le Propriétaire-Gérant Jh. REYNAUD

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.

(1) Les commissaires étaient: MM. le duc Decazes, le comte Portalis, le baron Girod (de l'Ain), Barthe, Méri-Ahou, Franck Carré.